

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission,

Nous sommes surpris des conditions dans lesquelles est organisé le débat public sur le projet de port méthanier du Verdon (à propos duquel nous n'avons pas d'idée préconçue).

Nous constatons en effet que le seul support au débat est un argumentaire publicitaire du maître d'ouvrage.

Il n'y a dans le dossier aucune étude technique émanant de professionnels engageant leur responsabilité.

Il est bien fait état au § 4.3.7 de la réalisation de diverses études, notamment d'une étude d'impact, mais, bien qu'engagées il y a un an, aucune de ces études ne serait terminée (ce qui, si cela est exact, laisse supposer que les questions abordées sont complexes).

S'agissant du trajet des méthaniers jusqu'au terminal projeté, sur lequel les Saint-Palaisiens seront nécessairement vigilants car, de La Grande Côte à Nauzan, la "passe ouest" longe de très près le littoral de leur commune, le § 5.1 est assez inquiétant. Il fait en effet état d'un passage uniquement possible à marée haute. Il est précisé que "des investigations devront être réalisées pour déterminer si la profondeur donnée et la fréquence de passage des bateaux assurent assez de flexibilité et de sûreté pour les méthaniers actuels et futurs". Ces "investigations" auraient bien évidemment dû être conduites avant l'ouverture du débat public.

Il appartient au président de la Commission de veiller à ce que le dossier soit complété de tous les documents nécessaires au débat.

Nous souhaitons vivement que tel soit le cas.

A défaut, le débat en cours ne sera qu'un leurre et nous refuserons probablement d'y participer plus avant (tout en nous réservant de tirer ultérieurement les conséquences de l'inanité du dossier présenté au public).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Géniteau
Président de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer